



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

AGREMENT DES GROUPEMENTS SPORTIFS

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE MERITE

ARRETE du 18 janvier 2012

VU Le code du sport, articles R121-1 à R121-6.

SUR PROPOSITION De Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - les associations figurant sur la liste ci-dessous sont agréées

<u>Associations</u>	<u>Fédération d'affiliation</u>	<u>N° agrément</u>
LES JALLES VERTES M Alain LOUIS 97 impasse des frênes 33127 ST JEAN D'ILLAC	Fédération Française UFOLEP	33S12001
[REDACTED]	Fédération Française de Sports de Contact et DA	33S12002
[REDACTED]	Fédération Française de Boxe	33S12003
[REDACTED]	Fédération Française d'Equitation	33S12004

ARTICLE 2 - Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 18 janvier 2012
P/le Préfet et par délégation,
La Directectrice Départementale
de la Cohésion Sociale de Gironde

Paule LAGRASTA